

3M DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 2, rue des Frères Montgolfier – 44700 ORVAULT
824 518 385 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le quatorze avril

A onze heures

Au siège social,

Les associés de la Société dénommée **3M DEVELOPPEMENT**, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège est à ORVAULT (44700), 2 rue des Frères Montgolfier, identifiée au SIREN sous le numéro 824 518 385 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES.

Se sont réunis, **en assemblée générale ordinaire**, sur convocation du Président, adressée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, soit :

- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rachid MAHRAOUI, agissant en qualité de Président associé.

Est désigné comme secrétaire : Madame Alexandra MAHE

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

- Monsieur Rachid MAHRAOUI

Propriétaire de deux cent quarante-cinq actions

Numérotées de 1 à 245 inclus, ci

245 actions

- Madame Alexandra MAHE

Propriétaire de dix actions

Numérotées de 491 à 500 inclus, ci

10 actions

=====

Soit au total : DEUX CENT CINQUANTE-CINQ actions présentes ou représentées, ci 255 actions

PRESENCE - REPRESENTATION

- Monsieur Rachid MAHRAOUI est présent.
- Madame Alexandra MAHE est présente.

QUORUM

Total des actions présentes ou représentées : 255 actions sur les 500 actions composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de Monsieur Knavuidi MALANDU SANDA de ses fonctions de Directeur général,
- Pouvoirs à donner en conséquence.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Knavuidi MALANDU SANDA de ses fonctions de Directeur général à compter du 4 février 2025 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce, et en particulier à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président, le secrétaire de séance.

M. Rachid MAHRAOUI
Président associé



Mme Alexandra MAHE
Secrétaire

